



Séparation avec une assistante maternelle

Par **Maddye60**, le **04/05/2018** à **16:26**

Bonjour,

Je souhaite me séparer de ma concubine, avec qui j'ai un petit garçon de 2 ans 1/2. Nous avons commencé une procédure amiable en décembre, et elle y a mis fin en mars. Elle est assistante maternelle (depuis 1 an environ) et refuse de partir de mon domicile dont je suis seul propriétaire.

Mon avocate me dit que je ne peux pas la mettre dehors sous peine que cela me porte préjudice. Nous voilà donc obligé de cohabiter, jusqu'à ce qu'une décision juridique soit trouvée.

Cette situation est invivable et me semble aberrante, nous ne sommes pas mariés, je suis seul propriétaire du domicile, il n'y a évidemment que sur la garde de notre fils ou un juge devra évidemment trancher faute d'accord.

Pouvez-vous m'éclairer sur les droits ?

Merci

Par **amajuris**, le **04/05/2018** à **17:07**

bonjour,
vous pouvez mettre dehors votre concubine mais il faut régler la situation de votre enfant commun et pour cela vous devez saisir le JAF.
effectivement de mettre dehors la mère de votre enfant risque d'être un élément guère

apprécié par le juge sauf si vous avez des arguments justifiant votre décision.
Vous pouvez lui demander de vous payer une indemnité d'occupation.
salutations